

## **Enchère insuffisante**

**Si l'arbitre juge qu'il s'agit d'une erreur matérielle, il accepte que le joueur fautif remplace son enchère par toute autre déclaration, à condition que son partenaire n'ait pas déjà enchéri lui-même.**

**Si l'enchère est jugée intentionnelle par l'arbitre (même inattention), il propose au joueur placé à gauche du fautif de l'accepter ou de la refuser.**

### **Conséquences d'une enchère insuffisante acceptée**

- **Les enchères reprennent normalement à partir de l'enchère acceptée.**

### **Conséquences d'une enchère insuffisante refusée**

- **Le joueur fautif peut nommer l'enchère immédiatement supérieure à l'enchère refusée et dans la même dénomination, à condition que cette enchère soit naturelle. Les enchères reprennent alors normalement.**
- **Il peut également nommer une enchère suffisante contenant au moins la même signification. Là encore, les enchères reprennent normalement.**
- **S'il fait toute autre déclaration (hormis "contre" ou "surcontre"), son partenaire sera contraint de passer jusqu'à la fin des enchères et il pourra être soumis à des restrictions d'entame ou d'attaque.**